

Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un et le trente août à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia.

Arrivée de BILLAUD Philippe à 19h04

**Absente excusée** : BILLAUD Philippe (de 18h à 19h04), GRAZILLIER Marie-José, SURCIN Valérie, RODRIGO Jean-François.

**Procuration** : de BILLAUD Philippe à GRANIER Jean-Paul, de RODRIGO Jean-François à BORDEAU Enguerrand, de SURCIN Valérie à RIU Katia

**Secrétaire de séance** : BORDEAU Enguerrand

**Date de la convocation** : le 23 août 2021.

**OBJET :**

**DELIBERATION DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION DE GRE A GRE DE LA PARCELLE AB 106 POUR LE REAMENAGEMENT ET LA SECURISATION DU PARKING RESIDENCE DES ECOLES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2019/35 du 12 septembre 2019, la commune a décidé d'aménager le parking situé résidences des écoles (parelle AB 105), en l'optimisant et en le sécurisant par l'acquisition, de gré à gré, de la parcelle cadastrée AB 106, d'une surface de 163 m<sup>2</sup>. Les travaux d'aménagement de ce secteur ont été estimés à 68 272,85 € H.T (soixante-huit mille deux cent soixante-douze euros et quatre-vingt-cinq centimes hors taxes), aléas compris et cette opération a fait l'objet de notifications de subventions par le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire réitère la proposition engagée par l'ancienne Municipalité et demande au nouveau Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à l'acquisition de cette parcelle dont le montant estimatif sera établi ultérieurement pour la vente.

Monsieur le Maire propose également de compléter ce projet par la pose d'ombrières sur l'ensemble du futur parking. La proximité du transformateur EDF situé sur la parcelle AB 105, faciliterait cette opération. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer les études techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de gré à gré de la parcelle AB 106 d'une surface de 163 m<sup>2</sup>.

APPROUVE la proposition relative à la pose d'ombrières sur le parking de la résidence des écoles.

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération, notamment, à signer toutes les pièces afférentes à l'acquisition de la parcelle AB 106 et au lancement des étude pour la réalisation des ombrières.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le : - 8 SEP. 2021

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : - 8 SEP. 2021



Le Maire,  
Paul HOYER

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le 08/09/2021

ID : 009-210901211-20210908-DEL\_2021\_43-DE

